

Si cette recommandation était jugée acceptable, nous aurions alors le choix sur deux lignes praticables entre l'angle sud-est du lac Nipissingue et la rivière Népigon, l'une passant au sud du lac Nipissingue et la hauteur des terres entre les lacs Huron et Supérieur et la baie d'Hudson, l'autre se dirigeant au nord du lac Nipissingue et généralement au nord de la hauteur des terres.

EXPLORATIONS DE LA RÉGION CENTRALE OU DES PRAIRIES.

Les explorations faites l'année dernière, dans le but de faciliter la traverse de quelques rivières et profonds ravins de cette région, ont donné les résultats qui suivent :—

*Bras sud de la Saskatchewan, au 878me mille, depuis le Fort William, lac Supérieur.*

L'abord du côté est de cette rivière peut être facilité par une rampe de 0.75 par 100, de 0.50 p. c. ou de 26.40 pieds par mille, mais la longueur de la ligne serait augmentée d'environ un mille et un tiers et son niveau au fond de la vallée aurait à être exhaussé de 88 à 95 pieds.

*Coulée de l'Ours Gris au 1078me mille.*

D'après les relevés précédents, la largeur de la coulée est de 2,200 pieds au sommet, de 100 au fond et sa profondeur de 155 pieds. Selon le dernier relevé, sa largeur est de 2,400 pieds au sommet, de 1,200 au fond, et sa profondeur de 125. Les rampes ni la quantité des excavations à faire aux abords ne se trouvent augmentées.

A l'ouest de la coulée, au 1,087me mille, l'altitude est diminuée de 54 pieds et les rampes plus faciles.

*Coulée du Buffle, 1101me mille.*

D'après des relevés antérieurs, la largeur de cette coulée est de 1,600 pieds au sommet, de 700 au fond et sa profondeur de 100 pieds, mais le dernier relevé réduit cette largeur à 1,200 pieds au sommet, à 600 au fond et sa profondeur à 90 pieds.

*Projet de déviation de la ligne depuis Selkirk en gagnant l'ouest et en passant au sud du lac Manitoba.*

Conformément aux instructions verbales du ministre, il a été fait un examen de cette ligne et des relevés de quelques-unes des profondes vallées qu'elle traverse, et de quelques autres points.

La déviation de la ligne localisée commence à la traverse de la Rivière Rouge et elle suit une direction sud-ouest jusqu'à ce qu'elle atteigne le centre des townships au nord de la quatrième ligne d'alignement; de là elle suit une direction franc ouest en longeant une réserve de chemin au centre de ce rang de townships et atteint presque la vallée de la Petite Saskatchewan. De ce point et en continuant vers l'ouest, elle traverse l'Assiniboine en amont de l'affluent de la rivière Qu'Appelle et les Buttes de Tondre jusqu'au coude de la Saskatchewan-nord, à Caerlaverock.

La ligne traversant la province de Manitoba,—elle a près de 100 milles,—est très avantageuse à la construction d'une voie ferrée, et les terres de chaque côté sont généralement fertiles. A l'ouest de la frontière provinciale le sol est plus accidenté et de plus en plus pauvre.

La première grande difficulté est la traverse de la vallée de la Petite Saskatchewan, qui a près d'un mille de largeur dans sa partie la plus élevée,—largeur qui diminue graduellement jusqu'à la rivière,—et 225 pieds de profondeur. Comme il serait évidemment impraticable de traverser cette vallée à angles droits, la direction de la ligne a été changée de manière à lui faire suivre obliquement l'un de ses versants et à lui faire remonter l'autre de sorte que le maximum des rampes sur le côté est a été réduit à 0.75 p. 100 ou à 39.60 pieds par mille sur un parcours de cinq milles, et sur le côté ouest à 1 p. 100 ou à 52.80 pieds par mille sur une distance d'un peu plus de quatre milles. Ainsi, il faudra parcourir neuf milles pour franchir cette vallée et faire dévier la ligne de la voie directe, ce qui, avec les courbes inévitables qu'il faudrait lui faire subir, l'allongerait considérablement.

La vallée de la crique de la Queue-d'Oiseau a trois quarts de mille de largeur au point traversé par cette route, et sa profondeur est de 190 pieds au centre.